

Conférence de presse du 30 mars 2021

- Synthèse de l'étude sur l'économie du sport -

LES COLLECTIVITES TERRITORIALES, 1ER FINANCEUR PUBLIC DU SPORT

Après la publication de deux éditions consacrées en 2020 et 2021 aux acteurs de l'économie du sport, les associations et les entreprises privées, **le cru 2022 de BPCE L'Observatoire est dédié à l'étude du financement du sport par les collectivités territoriales**. Ces travaux s'appuient, d'une part, sur des données statistiques (base OFGL des Finances Locales, Recensement des équipements sportifs du Ministère, Recensement des licences et clubs sportifs diffusé par l'INJEP...) et, d'autre part, sur une enquête qualitative menée avec l'appui de l'ANDES en novembre 2021 par l'institut Sky Consulting sous la forme d'entretiens longs auprès de 20 élus du sport et 8 gestionnaires ou constructeurs d'infrastructures sportives.

1/ Le rôle central des collectivités territoriales dans le financement du sport

Au-delà du rôle pivot des collectivités territoriales dans l'écosystème du sport, en particulier en ce qui concerne la pratique sportive de proximité (surtout associative et scolaire mais aussi autonome), elles apparaissent comme le premier financeur public du sport en France. En effet, si **l'ensemble du soutien public peut être évalué à 20 Md€, la contribution émanant des budgets locaux est de l'ordre de 60% et s'élève à environ 12,5 Md€ chaque année**. A titre de référence, ce montant correspond à près du double du budget de l'Etat, y compris Education Nationale, ou de celui de Paris 2024.

Cet effort est avant tout porté par les communes. Avec 8 Md€, il s'agit de leur deuxième poste de dépense après l'enseignement. Elles interviennent aussi bien dans la construction et la gestion des équipements, que dans le soutien aux associations, l'organisation de manifestations sportives ou les relations avec le monde scolaire. Toutefois, leur implication est également indirecte puisque **l'intercommunalité alloue 3,1 Md€ au sport**, le plus souvent en complément de l'action des municipalités. En prenant en charge les équipements les plus onéreux comme les piscines ou en intervenant pour le compte des petites communes, elles permettent d'accéder à une qualité d'équipements et à des moyens qui rééquilibrent la dépense sportive par habitant entre les zones denses, souvent plus riches, et les zones peu peuplées. Enfin, **l'action des départements et des régions, dont l'effort cumulé atteint 1,4 Md€**, est davantage orientée vers les équipements sportifs scolaires du second degré, le subventionnement d'équipements de grande capacité et le soutien au sport de haut niveau.

Par ailleurs, la politique sportive des collectivités territoriales est menée à travers le monde associatif, surtout en zones rurales, qui incarne un modèle non lucratif d'accès à tous et partout. Ainsi, le soutien « réel » du sport par les collectivités est supérieur aux 12,5 Md€ estimés, qui ne tiennent pas compte

des exonérations totales ou partielles de loyer pratiquées par les collectivités au bénéfice des quelque 180 000 associations sportives qui utilisent des locaux gratuitement ou à des loyers avantageux.

2/ L'importance de la politique sportive pour les élus locaux

L'enquête menée auprès des **élus en charge du sport** permet de mieux comprendre l'importance de la politique sportive pour les municipalités : ils **apparaissent à la fois confiants** (la perspective des JOP de Paris 2024 et l'annonce du plan Macron de 200 M€ pour financer 5 000 installations de proximité étant jugées très positivement) **et convaincus** que leur action renvoie à des problématiques d'intérêt général : la santé, la cohésion sociale, l'attractivité et le développement économique. Cet engagement est confirmé par les données collectées par BPCE L'Observatoire. **Le sport représente 6 % des dépenses des collectivités territoriales, mais plus de 10 % du budget des communes et intercommunalités** et 15% de l'investissement des communes. De plus, sur la dernière mandature, la part des dépenses sportives du bloc communal s'est encore accrue et les budgets de 2020 attestent, dans un contexte de crise, du maintien de l'engagement des collectivités dans le sport de proximité.

Les collectivités territoriales qui investissent environ 4,5 Md€ par an pour le sport, sont propriétaires de 83% des 318 000 équipements sportifs recensés en France, 73% pour les seules communes. Autre témoin de l'implication des collectivités dans le monde associatif, plus de la moitié des équipements gérés par des associations sportives sont détenus par des communes. Toutefois, depuis 20 ans, au moins trois phénomènes apparaissent nettement :

- L'intercommunalité joue un rôle croissant dans la construction et la gestion des équipements ;
- La place du privé dans le parc des équipements sportifs ne cesse de croître et représente 18% des équipements mis en services depuis 2005 ;
→ Ces deux phénomènes conduisent ainsi à une réduction du poids des communes dans les nouveaux équipements sportifs depuis 2005, même s'il demeure prépondérant.
- L'investissement en construction neuve ralentit nettement au profit des travaux de rénovation (mise aux normes et adaptation aux besoins) et surtout des travaux de réhabilitation, plus coûteux et liés à l'ancienneté du parc dont la moitié a été construite durant les « trente glorieuses » de l'équipement sportif, entre 1965 et 1995.

Un effort de construction et de rénovation considérable a été mené depuis 25 ans : en effet, 57% des équipements actuels ont été mis en service ou rénovés depuis 1995 et 47% des piscines, 32% des gymnases ou salles de sport ou 24% des terrains de sport existants ont été construits ou rénovés depuis 2005. Malgré cela, beaucoup reste à faire. Un tiers des équipements a été construit avant 1985 et n'a pas été réhabilité avec des travaux structurants dont 1 800 piscines, 12 000 gymnases et 5 000 salles polyvalentes.

3/ Des réalités territoriales très diverses

Selon les territoires, les élus font face à des situations et des enjeux variés en termes de richesse, de foncier disponible, de diversité, de vétusté et de densité des équipements... En fonction de ces réalités, cinq types de besoins sont exprimés : (i) la construction de grands équipements, (ii) la construction d'équipements de proximité ; (iii) la reconstruction complète d'équipements vieillissants ; (iv) la réorientation d'équipements existants ; (v) la modernisation d'équipements sans changement d'usage. La diversité des situations des territoires a conduit à réaliser une typologie qui met en évidence 6 groupes de départements distincts :

- Les « Leaders » (*Alpes et Grand Ouest*) : ils cumulent un niveau d'équipement, de dépense et d'investissement élevés, cohérents avec une forte densité de licenciés mais renouvellent peu leur patrimoine sportif par la construction ou la rénovation.
- Les « Poursuivants » (*Aires de densité faible à moyenne*) : ils jouent la carte de la densité d'installations, mais de taille et de coût réduit, pour limiter la dépense totale et moyenne. Ils font progresser rapidement leur parc mais prennent du retard sur la rénovation du parc ancien.
- Les « Associatifs » (*départements ruraux*) : ils tirent parti d'une forte densité d'équipements et de licenciés, mais avec une faible diversité d'installations. Leur dépense est très supérieure à la moyenne et ils investissent de façon marquée dans le développement de leur patrimoine.
- Les « Elites » (*Paris & Petite Couronne, Alpes Maritimes*) : avec une faible densité de licenciés et une forte place du privé commercial, la densité d'équipements est faible mais la qualité, la taille et la diversité sont importantes ce qui, en plus des travaux, explique une dépense élevée.
- Le « Peloton » (*Nord, Normandie, Alsace, Rhône, Gironde*) : Ce groupe, surtout composé d'aires urbaines, se situe dans la moyenne nationale sur presque tous les critères sauf une densité d'équipements en léger retrait.
- Les Spécifiques – *Bouches-du-Rhône, Corse, Antilles, Guyane* : Avec un investissement limité dans le sport (sauf pour la rénovation), ces départements semblent davantage présents sur de grands équipements au détriment de la densité et de la diversité des installations.

4/ Les défis de la politique locale face aux mutations du sport

Le sport reste aux yeux des élus une activité d'intérêt général et de proximité qui légitime une action publique locale et le maintien dans les grandes lignes du modèle d'intervention actuel mais ils font également plusieurs constats qui les conduisent à faire évoluer leur position :

- Au plan sociétal : l'appréhension du sport change, il devient davantage une problématique d'usager direct au cœur d'enjeux de santé, cohésion sociale, d'environnement... et moins une fonction traitée essentiellement via les associations ;
- Au plan technique : le sport est directement confronté à la montée du numérique (cours en ligne, applications, plateformes de réservations, coaching à distance...) et de la transition énergétique (jugée importante mais dont les coûts financiers, les difficultés administratives et réglementaires et le manque d'accompagnement apparaissent difficiles à surmonter...) ;
- Au plan comportemental : le constat d'une plus grande diversité des usages (associatif mais aussi autonome, privé marchand...) et d'attentes qui ont changé (loisirs, bien-être, flexibilité, nature plutôt que performance et contraintes horaires...) renforce le besoin de s'adresser directement à l'usager ;
- Au plan sportif : avec la montée de nouveaux publics, notamment les seniors et les femmes, mais aussi de nouvelles aspirations dans la société, se développe une demande de pluriactivité et de sports de bien-être plutôt que de performance, assortie d'activités plus spécifiques (tir, boxe, surf, escalade, aviron...) et de nouvelles pratiques couvertes par une offre souvent privée (ex. freestyle foot, break dance, street workout...).

Ces constants conduisent les élus à évoluer dans trois directions :

- Politique financière et d'investissement : la préoccupation toujours forte sur l'investissement va de pair avec une recherche d'économie sur les dépenses de gestion et un besoin de redéfinir les relations à un sport professionnel devenant « trop onéreux » et de plus en plus éloigné de la mission des collectivités territoriales. Les critères d'investissement évoluent vers des

équipements plus flexibles et mieux adaptés aux nouvelles pratiques, davantage autonomes ou économes en énergie pour réduire les coûts d'utilisation ;

- Relation avec les associations : la volonté de maintenir l'effort de soutien s'accompagne d'exigences plus précises en matière de service public, de critères environnementaux, de gestion et de réponse aux besoins collectifs avec une offre plus orientée vers les loisirs et le bien-être. Enfin, les élus souhaitent que le modèle soit repensé en matière de financement comme de bénévolat. L'association reste le « fer de lance » de la politique sportive locale mais n'est plus l'interlocuteur unique d'une collectivité davantage à l'écoute de l'utilisateur final.
- Relation à l'entreprise : sans envisager de mouvement de privatisation, les élus sont ouverts à une coopération avec les acteurs privés, pour aider au financement des associations, pour participer à la gestion de certains équipements et pour collaborer au développement des sports émergents.